Mairie de Thoissey - 01140

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024

Sur convocation en date du 27 mai 2024 le conseil municipal de Thoissey s'est réuni le 6 juin 2024 à 19h00, en salle des mariages de la mairie de Thoissey, sous la présidence de Madame Anne Turrel, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anne Turrel, Monique Ferrand, Christiane Fournel, Gisèle Rapenne, Fatima Khenfer, Vanessa Journolleau, Muriel Goeury, Jean-François Goeury et Messieurs Paul Ferré, Jacques Berger, Boris Leynaud et Maurice Voisin.

Etaient absents excusés : Monsieur Grégoire Leynaud ayant donné pouvoir à Madame Fatima Khenfer, Madame Cindy Lachize ayant donné pouvoir à Madame Gisèle Rapenne, Madame Muriel Goeury ayant donné pouvoir à Madame Monique Ferrand, Monsieur Jean-François Goeury ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques Berger.

Absents excusés : Monsieur Serge Gay et Monsieur Francisco Carneiro

Le quorum étant atteint, le conseil municipal du 2 mai 2024 peut valablement délibérer.

1. Vote du compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2024

Conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11, lecture est donnée du compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2024 affiché publiquement dans les délais réglementaires. Ce compte rendu est approuvé à la majorité par vote à main levée (16 voix pour dont 4 pouvoirs).

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Monique Ferrand est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité par vote à main levée (16 voix pour dont 4 pouvoirs).

3. Aide au permis de conduire

Deux jeunes candidats se présentent à l'aide au permis de conduire 2024. Il s'agit de Quentin Mathey domicilié 82 rue du Faubourg des Dombes et de Laurène Orjollet, domiciliée 10 rue de l'Hôtel de Ville.
Pour mémoire, le principe de cette bourse est lié à la réalisation de 60 heures de travail d'intérêt collectif aux services administratifs ou techniques de la Ville, durant l'été, qui ouvrent droit à une aide financière de 600 € pour l'obtention du permis de conduire, à l'auto-école des Trois Rivières ou à l'auto-école de la Croisée.
A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil retient la candidature de M. Quentin Mathey et de Mlle Laurène Orjollet pour le dispositif « Bourse au Permis de Conduire 2024 ».

5. Installation de distributeurs de protections hygiéniques sur le territoire communal
Il est proposé aux élus d'implanter des distributeurs de protections hygiéniques sur le territoire communal, en quatre points dont l'école élémentaire (compte tenu du nombre de plus en plus important de cas de puberté précoce chez les fillettes).
Le coût annuel s'élève à 2 203.75 € TTC.
A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil valide l'installation de trois distributeurs de protections hygiéniques sur le territoire de la commune, à la maison médicale, au centre social et à l'école élémentaire si les enseignantes en sont d'accord.

6. Demande de subvention au conseil départemental au titre du Pacte de Territoire 2025

Pour compléter les demandes de subvention des projets « aménagement de l'espace de stationnement paysager de l'Arquebuse » (subvention de 30 % du montant des travaux) et «restauration de la galerie Nord du grand cloître des Ursulines » (15 % du montant des travaux, l'édifice étant protégé au titre des Monuments Historiques), il est proposé de solliciter une subvention de 20 % du montant des travaux de la catégorie « Transition écologique » pour le remplacement des fenêtres de la MJC en phase 3 (56 025.20 € HT) et de l'école élémentaire en phase 2 (31 937.20 € HT).

Le tableau de financement s'établirait de la façon suivante :

DEPENSES	
Travaux	87 962.40
Total	**87 962.40**

RECETTES	
Conseil départemental	17 592.48
DETR	
(bonification	
CRTE 10 %)	26 388.72
Autofinancement	43 981.20
Total	**87 962.40**

Il est demandé aux conseillers de valider les dépenses dans le cadre du Pacte de Territoire du Conseil Départemental de l'Ain 2025, et d'autoriser Madame le Maire à déposer les demandes de subventions au Conseil Départemental et à l'Etat au titre de la DETR.

A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal valide le projet de transition écologique et son plan de financement. Les élus autorisent Madame le Maire à déposer les demandes de subventions inhérentes.

7. Demandes de subventions

Madame le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions suivantes :

Danse Passion

L'association a répondu à la demande de renseignements supplémentaires formulée par les élus lors du conseil municipal du 4 avril. Les réponses apportées sont les suivantes : sur 113 adhérents, 10 résident dans la commune de Thoissey, et la commune de Saint-Didier n'a pour l'instant pas donné suite à la demande de subvention que l'association lui a adressée.
La demande s'élève à 200 €.
A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de subvention de Danse Passion.

Epicerie Solidaire

L'Epicerie Solidaire a également répondu aux interrogations formulées par les élus lors du conseil municipal du 4 avril dernier. Il ressort des réponses apportées que l'association demande à la Ville de Thoissey une subvention de 3 000 € et indique, sur son budget prévisionnel, que les autres communes la financeraient pour un total de 8 550 €. La Ville de Jassans-Riottier participe à hauteur de 5 000 € sur ces 8 550 €.
L'Epicerie Solidaire intéresse les communes de Jassans, Villeneuve, Ambérieux-en-Dombes, Misérieux, Ars, Parcieux, Montmerle-sur-Saône, Massieux, Mionnay, Misérieux et Thoissey. Cela revient à dire que sur 11 550 € de subventions budgétées en 2024, Jassans et Thoissey assument 8 000 €, les neuf autres communes assumant collectivement la charge de 3 550 €.
Cependant, le public fréquentant les permanences de l'Epicerie à Thoissey (dont les habitants de Thoissey) est en augmentation et représente 26.5 % du public 2023 de l'Epicerie Solidaire (41 foyers sur 155).
Il parait donc cohérent au regard de la fréquentation (26.5 %) que la demande de subvention s'élève à 3 000 €.
Pour autant, la communauté de communes a refusé de subventionner l'Epicerie Solidaire, et les communes du bassin de Thoissey ne la subventionnent pas non plus.
Il est par ailleurs rappelé que la Ville de Thoissey contribue au financement de l'Epicerie Solidaire par la mise à disposition de la salle des fêtes trois fois par mois, pour l'organisation des ventes aux usagers.
A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Epicerie Solidaire.

AJC

L'association fait une demande de subvention de 2 000 € pour le financement de deux manifestations spécifiques : l'Urban Day le 13 avril et la fête du jeu le 25 mai.
Pour information, joint à la présente, le relevé du coût d'AJC pour la Ville de Thoissey en 2023.
Pour mémoire, historiquement, la Ville n'a jamais subventionné les manifestations spécifiques de l'association, hormis la Japan Fest à titre exceptionnel et compte tenu de son important rayonnement.
Il est par ailleurs rappelé que la Ville de Thoissey contribue fortement au fonctionnement de l'association.
Ainsi, en 2023, le coût d'AJC pour la Ville de Thoissey s'est élevé aux montants suivants :

Mise à disposition du bâtiment	53 696,72
Fonctionnement du bâtiment 2023	51 975,53
Subvention culture	3 000,00
Subvention CTG	24 547,50
TOTAL	**133 219,75**

Outre les dépenses d'investissement qui ont atteint 131 852.24 €.

Pour 2024, les consommations de gaz et d'électricité de janvier et février ont très fortement augmenté, incitant Madame le Maire à adresser un courrier à l'association, l'invitant à la vigilance.
A l'unanimité (15 voix pour dont 4 pouvoirs, Madame Gisèle Rapenne en sa qualité de membre du conseil d'administration d'AJC ne participant pas au vote), le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention d'AJC.

Office National des Anciens Combattants
Il est proposé de verser le même montant de subvention qu'en 2023, soit 200 €.
A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal décide de verser une subvention de 200 € aux Anciens Combattants.

Académie de la Dombes
L'Académie de la Dombes sollicite une subvention. La Ville n'en a jamais accordé à cette association.
A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'Académie de la Dombes.

ADAPA
L'association sollicite une subvention de 400 €. Il est proposé de ramener cette subvention à 200 €, montant équivalent à la subvention allouée à l'ADMR (pour information, la subvention versée à l'ADAPA en 2023 s'élevait à 400 €).
A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'ADAPA.

FNACA
L'association sollicite une subvention de 1.50 € par adhérent, soit 102 € (68 adhérents).
A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 102 € à la FNACA.

8. Reprise de la délibération n° 2024-02-10 du 8 février 2024

Madame le Maire informe l'assemblée que l'office notarial Angeli demande que la délibération du 8 février 2024 portant sur l'acquisition de la parcelle située 2 rue de la Grande Mademoiselle soit révisée par le conseil.

En l'espèce, l'expression « acquisition partielle » doit être remplacée par « acquisition ».

A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal valide cette modification et autorise Madame le Maire à prendre une nouvelle délibération en ce sens.

9. Remplacement de Géraldine Bertin

Monsieur Paul Ferré, adjoint aux finances, a conduit les entretiens visant au remplacement de Géraldine Bertin, dont le départ est imminent (15 mai 2024).

La candidature de Madame Marine LAIBE, rédacteur principal de 2e classe, a été retenue, et Madame Laibe prendra son poste le 1er septembre 2024.

Il convient de prendre une délibération créant un poste de rédacteur principal de 2e classe et modifiant le tableau des emplois.

Il convient ensuite de déclarer la vacance du poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain.

A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal valide la création d'un poste de rédacteur principal de 2e classe, modifie en conséquence le tableau des emplois permanents, et charge Madame le Maire de déclarer la vacance de poste.

10. Groupement de commande et fonds de concours SIEA

Le Syndicat Intercommunal d'Electrification et de E-Communication de l'Ain propose au conseil municipal de prendre deux délibérations,

- l'une relative aux acquisitions d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques en groupement de commande
- l'autre relative à un fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement de cet équipement, approuvant en conséquence la prise en charge par le SIEA d'un montant de 22 000 € HT maximum par commune couvrant 75 % de la dépense d'acquisition qui s'élèverait à 30 000 € HT (coût de fourniture, d'installation, de raccordement et de signalétique d'une borne de recharge).

A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal valide les deux délibérations suscitées.

11. Mise à disposition de la piscine municipale au club de water-polo

La piscine municipale sera mise à disposition du club de water-polo du Rhône pour l'organisation de son tournoi annuel, les 1er et 2 juin 2024 moyennant une redevance de 700 €. Il convient que le conseil municipal délibère.

A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal valide la mise à disposition de la piscine municipale et charge Madame le Maire des taches afférentes.

12. Questions diverses

A. Présence d'un parking à poids-lourds de grande capacité sur la zone Actival

Depuis plusieurs mois, la présence de poids lourds originaires de pays de l'Est est relevée sur le territoire communal, en provenance notamment du Rhône. Ces véhicules de grande capacité empruntent systématiquement la rue du Beaujolais puis la rue de l'Eglise, en infraction avec le règlement d'interdiction des plus de 12 tonnes, et générant d'importantes difficultés de circulation.

Ce samedi, un camion ouzbek a provoqué un embouteillage d'une vingtaine de minutes.
Il a été suivi et l'existence d'un parking de longue durée sur la zone Actival, destiné aux poids lourds et fonctionnant par internet, s'est révélée.
Dans la mesure où il n'existe pas d'accord bilatéral entre la France et les pays d'origine des camions, il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer sur la verbalisation de l'entreprise propriétaire du parking, dans des conditions précises d'identification formelle des poids lourds.

A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs), le conseil municipal délibère pour que soit appliqué l'arrêté municipal d'interdiction des plus de 12 tonnes sur le territoire communal, et la verbalisation afférente, au propriétaire du parking poids-lourds de la zone Actival.

B. Demande de soutien de Maëva Tatin

La jeune Maëva Tatin candidate au titre de Miss Pays de l'Ain et sollicite l'aide de la commune.
A la majorité (14 voix pour et 2 voix contre dont 4 pouvoirs), le conseil municipal décide d'apporter son soutien à Maëva Tatin en relayant par voie dématérialisée l'ensemble des documents relatifs à sa candidature.

C. Echange de parcelles avec la SCI Le Nautilus

Le conseil municipal, par délibération en date du 8 décembre 2022 (n° 2022-12-03) a acté l'échange de parcelles entre la Ville de Thoissey et la SCI de la Lie, pour les parcelles cadastrées 945-946 et 573 limitrophes des parcelles 947 et 948 situées dans le périmètre de l'aménagement du grand cloître des Ursulines.
L'échange touche 40 m² de la parcelle 522 dont la ville est propriétaire, qu'elle a déclassée en partie et désaffectée aux fins de l'échange.
La parcelle 950 propriété de la SCI Le Nautilus, elle aussi limitrophe des parcelles 947 et 948, n'a pu faire l'objet de l'échange dans la mesure où les deux entités juridiques sont différentes, y compris si le gérant est le même.
La question sera résolue par une vente de la SCI de la Lie à la SCI Le Nautilus, de telle sorte que cette dernière soit bien propriétaire des parcelles 945-946-573 et 950, à échanger contre 40 m² de la parcelle 522.
Il convient en conséquence de reprendre une délibération stipulant l'échange des parcelles susdites, précisant par ailleurs que l'échange se fera sans soulte, les frais de d'acte étant supportés par la Ville de Thoissey.
Les biens évalués sont estimés à 1 500 €.
Dans l'hypothèse où des servitudes existeraient sur la parcelle 1005 (extraite de la parcelle 522), il est convenu que le conseil municipal les régulariserait pour permettre l'accès à la parcelle 1005 depuis la parcelle 1004 (ex parcelle 522), rue Paul et Alfred Melot, étant confirmé par ailleurs que la parcelle 1005 a fait l'objet d'une délibération de désaffectation et de déclassement par le conseil municipal de Thoissey. Les frais de création de servitude seraient supportés par la Ville de Thoissey.

A l'unanimité (16 voix pour dont 4 pouvoirs) le conseil municipal de Thoissey valide l'échange entre la Ville de Thoissey et la SCI Le Nautilus des parcelles 945-946-573 et 950 rue du Beaujolais, contre la parcelle 1005 rue Melot, prend connaissance que la valeur des biens échangés est portée à 2 500 €, donne toute autorisation à Madame le Maire pour régulariser les servitudes existantes permettant à la parcelle cadastrée 1005 l'accès depuis la rue Paul et Alfred Melot par la parcelle 1004, accepte la prise en charge des éventuels frais de servitude, et supportera les frais d'échange.

13. Informations diverses

a) La Poste
b) Communauté de communes Val de Saône Centre : nom du gymnase de Thoissey, nuitées Fanfarons, commune touristique.

Exercice des délégations du maire

Date	Entreprise	Objet	Montant
5/04/2024	BODET	Remplacement de la carte électronique des cloches de l'église	1 393.20
10/04/2024	ASCO	Matériel école maternelle	191.00
16/04/2024	APAVE	DTA pour installation fibre sur les bâtiments communaux	670.00
16/04/2024	ADL	Matériel électroménager appartement communal	1 267.30
16/04/2024	WL Conseil	Station d'accueil informatique	138.00
16/04/2024	WL Conseil	Ordinateur ASVP	996.00
17/4/2024	Point P	Carrelage bloc sanitaire camping	136.04
18/04/2024	Picbois	Verso du panneau de randonnée pédestre	416.88
19/4/2024	Chevillon	Désembouage de la chaudière de la Croix Rouge	828.96
19/04/2024	Chevillon	Remplacement de l'isolant du foyer de la chaudière du 25 rue de l'Eglise	238.20
25/04/2024	Garry	Tondeuse tractée	2 471.76

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Le prochain conseil municipal est fixé au 6 juin 2024 à 19h00, salle des mariages

La secrétaire
Monique FERRAND

Le Maire,
Anne TURREL